



## Tirer parti du potentiel de croissance dans le domaine agroalimentaire canadien

### Fédération canadienne de l'agriculture Consultations prébudgétaires 2018

Août 2017

21, rue Florence  
Ottawa (Ontario)  
K2P 0W6  
613-236-3633

La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) est un organisme-cadre qui représente plus de 200 000 familles d'agriculteurs de toutes les régions du Canada. Ces familles exploitent de petites entreprises et travaillent fort au profit de tous les Canadiens, faisant une importante contribution à notre économie et fournissant des aliments sains et abordables, dans un environnement propre et durable.

### **1. Vision à long terme pour la croissance dans le domaine agroalimentaire**

Depuis le Budget de 2017, l'industrie agroalimentaire canadienne s'est mobilisée pour se positionner de façon à pouvoir bénéficier d'une croissance sans précédent. La FCA continue de soutenir les partenariats entre le gouvernement et l'industrie en vue de tirer parti de l'Initiative des super grappes d'innovation et du Fonds stratégique pour l'innovation en tant qu'investissements critiques pour promouvoir l'adoption des technologies dans toute la chaîne de valeur agroalimentaire.

Cependant, les cadres stratégiques canadiens en matière d'agriculture représentent encore le principal moyen pour le gouvernement et l'industrie de réaliser bon nombre des priorités de l'agriculture primaire. Le *Partenariat canadien pour l'agriculture* (PCA) qui a récemment été annoncé reconnaît les défis sans précédent découlant des changements climatiques et liés à la confiance du public ainsi que le besoin d'investissement supplémentaire dans le secteur de la transformation alimentaire, tout en s'engageant à l'égard du développement des marchés, de l'innovation et de la gestion des risques.

Malgré une vision ambitieuse en matière de croissance, l'enveloppe de financement du PCA reste la même que celle de son précurseur, *Cultivons l'avenir 2*, ne tenant même pas compte de l'inflation. Cette absence d'investissement supplémentaire fait en sorte qu'il y a moins de fonds accessibles pour obtenir des résultats encore meilleurs. Des investissements supplémentaires sont cruciaux durant la présente conjoncture favorable pour pénétrer de nouveaux marchés.

Une autre initiative liée à la croissance est l'élaboration d'une *Politique agroalimentaire au Canada*, une occasion unique d'harmoniser le travail des ministères gouvernementaux, de toute la chaîne de valeur agroalimentaire et d'une gamme d'autres intervenants pour concrétiser une vision commune et, au bout du compte, assurer, grâce à la mobilisation, la coordination liée aux résultats stratégiques comme les objectifs de croissance dans le secteur agroalimentaire.

### **Recommandation**

**1.1. Augmenter l'enveloppe de financement fédéral disponible dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture de façon à reconnaître les exigences accrues auxquelles le secteur est confronté et le mandat de croissance.** Un financement fédéral supplémentaire dans le cadre du PCA est requis si l'on veut s'assurer que les producteurs canadiens peuvent tirer pleinement parti des occasions de croissance actuelles. Des fonds doivent être affectés aux fins suivantes :

- développement des marchés pour livrer concurrence dans des marchés diversifiés à l'échelle internationale et au Canada;
- plans environnementaux à la ferme dans toutes les provinces de façon à aider les producteurs qui investissent dans de meilleures pratiques bonnes pour l'environnement;
- réaction aux coûts associés aux régimes de tarification du carbone qui seront bientôt appliqués au Canada;
- mise en œuvre de solutions de gestion des risques améliorées et novatrices;
- promotion professionnelle et formation pour éliminer les pénuries de main-d'œuvre chroniques et améliorer l'expansion des entreprises.

**1.2. Fournir un financement précoce concernant la *Politique alimentaire pour le Canada*.** Le Budget de 2018 doit prévoir des fonds pour soutenir la collaboration interministérielle, l'engagement des intervenants et la prise de mesures précoces qui seront essentiels pour assurer l'erre d'aller initiale de cette initiative à long terme.

### **2. Politique fiscale concurrentielle à l'échelle internationale**

Comparativement aux autres industries canadiennes, l'agriculture continue d'afficher une croissance sans pareille de sa productivité grâce à un engagement à l'égard de l'innovation. Les agriculteurs canadiens utilisent maintenant

moins de la moitié des intrants pour produire autant de nourriture qu'en 1961<sup>1</sup>.

Pour poursuivre ces progrès, la FCA soutient fortement l'approche préconisée par le conseil consultatif en matière de croissance économique du ministre Morneau, soit d'éliminer les obstacles à la croissance et à la capacité concurrentielle. Les modifications à apporter à la politique fiscale canadienne sont un moyen de faciliter les investissements du secteur privé pour saisir les occasions de croissance internationale et nationale dans le domaine agroalimentaire, tout en réduisant l'empreinte carbone du secteur.

## Recommandations

- 2.1 S'assurer que les agriculteurs ont un accès approprié à la déduction accordée aux petites entreprises (DPE).** La FCA soutient fortement la décision du ministère des Finances du Canada d'exempter les ventes aux coopératives agricoles des récentes modifications apportées à la DPE. Cependant, les agriculteurs se réunissent aussi régulièrement pour investir dans des sociétés qui maintiennent l'infrastructure de transformation et de commercialisation nécessaire dans leurs régions locales. Sans la capacité d'avoir accès à la DPE sur leurs ventes aux sociétés de transformation locale, les agriculteurs devront retirer leurs investissements, ce qui entraînera la perte d'occasions cruciales, locales et à valeur ajoutée essentielles à l'atteinte des cibles de croissance prévues dans le Budget de 2017.
- 2.2 Modifier les restrictions relatives à la déclaration des pertes agricoles.** Le paragraphe 31(1) de la LIR empêche indûment de nombreux agriculteurs ayant un revenu d'appoint de déclarer une perte agricole supérieure à 17 500 \$, ce qui limite la capacité des entreprises de poursuivre leur croissance. Même si un critère plus détaillé est requis, au bout du compte, pour déterminer l'applicabilité de l'article 31<sup>2</sup>, la FCA recommande que toute perte qui n'est pas déductible relativement à d'autres revenus durant une année donnée en raison de l'article 31 soit considérée comme une perte agricole essuyée durant l'année subséquente.
- 2.3 Maintenir les reports d'impôt pour bons de paiement au comptant.** Ces reports fournissent une contribution essentielle à la gestion des revenus des producteurs canadiens et, par extension, à la commercialisation ordonnée des céréales et des oléagineux dans l'Ouest canadien. En raison de l'importante variabilité des revenus dans le domaine agricole canadien, ces reports contribuent directement à l'équité de la LIR en prévenant les assujettissements indus à l'impôt visant les producteurs de grains comparativement aux entreprises équivalentes dont les revenus d'une année à l'autre sont plus uniformes.
- 2.4 Permettre un amortissement complet de la machinerie agricole durant la première année.** L'innovation liée à l'équipement et à la machinerie agricoles est centrale à la croissance de la productivité. Les investissements visant des pièces d'équipement agricole plus novatrices et plus efficaces sont essentiels pour réduire les émissions et accroître l'efficacité. En offrant un amortissement complet de la machinerie durant la première année, la LIR du Canada peut encourager les investissements, promouvoir une production durable et éliminer les déséquilibres concurrentiels découlant des iniquités fiscales entre le Canada et d'autres pays<sup>3</sup> ce qui est tout particulièrement important vu les coûts en capital accrus des nouveaux équipements<sup>4</sup>.

## 2b. Réussite de la prochaine génération d'agriculteurs

Les exploitations agricoles canadiennes continuent de croître et d'utiliser des technologies de plus en plus complexes, ce qui signifie qu'il faut plus de capitaux que jamais pour entrer dans ce secteur. On prévoit que plus de 50 milliards de dollars de biens agricoles changeront de mains au cours des dix prochaines années, ce qui est

---

<sup>1</sup> Financement agricole Canada — Économie agricole (2016). Commerce et productivité de l'agriculture canadienne. Consulté à l'adresse suivante : <https://www.fcc-fac.ca/fr/agriconnaissances/tribune-agroeconomique/canadian-agricultures-productivity-and-trade.html>

<sup>2</sup> En 2013, le gouvernement fédéral a modifié cette disposition pour exiger la subordination des revenus non agricoles aux revenus agricoles, contrairement à une interprétation de la Cour suprême du Canada qui décrivait un critère plus complet lié au revenu (*Craig c. la Reine*). La FCA recommande le rétablissement de l'interprétation de la Cour suprême du Canada, qui encourage l'adoption d'un critère plus complet tenant compte de multiples facteurs et pas seulement de la prédominance du revenu agricole sur le revenu non agricole.

<sup>3</sup> L'article 179 du code fiscal de l'IRS fournit aux entreprises œuvrant aux États-Unis une possibilité d'amortissement total durant l'année d'achat de jusqu'à 500 000 \$ d'équipement utilisé par les entreprises.

<sup>4</sup> L'Indice des prix des machines et du matériel lié à la culture agricole et à l'élevage a augmenté de 41 % à lui seul depuis 1997.

susceptible de causer d'importantes perturbations dans un secteur où 98 % des entreprises sont des entreprises familiales<sup>5</sup>.

La LIR du Canada limite la capacité de planification de la relève des exploitations agricoles familiales parce qu'elle n'a pas évolué de façon à suivre le rythme de l'augmentation du nombre de constitutions en société des fermes familiales<sup>6</sup> ni celle des familles multiples soutenues par de plus grandes exploitations. Les coûts de transaction induits font perdre des fonds utiles qui auraient pu être investis dans la productivité et la capacité concurrentielle. En tant que modèle reconnu de croissance durable, de gestion environnementale et de dépenses locales, les fermes agricoles permettent une croissance inclusive à l'échelle du Canada.

La FCA croit que les dispositions de la LIR conçues initialement pour aider à la cession des fermes familiales doivent rester accessibles.

## Recommandations

- 2.5 Mettre au point des dispositions de transfert agricole favorable à l'agriculture familiale au Canada.** Si le législateur remplaçait le mot « enfant » au paragraphe 73(3) de la LIR par l'expression « membre de la famille<sup>7</sup> », ces importantes dispositions tiendraient compte des tensions démographiques auxquelles l'industrie doit faire face, et il en résulterait de nouvelles possibilités pour la prochaine génération de familles agricoles.
- 2.6 Garantir l'équité entre les membres d'une même fratrie et d'autres cas de réorganisation des fermes familiales.** Le paragraphe 55(2) de la LIR empêche actuellement les sociétés agricoles familiales détenues par des membres d'une fratrie de procéder à une réorganisation avec report de l'impôt, une option offerte à la plupart des membres d'une famille agricole. Puisque les exploitations agricoles continuent de s'agrandir, faisant souvent vivre plusieurs ménages, le Canada doit veiller à ce que les familles agricoles disposent de la souplesse nécessaire pour maintenir des fermes familiales rentables pour les générations à venir. À cette fin, le paragraphe 55(2) de la LIR doit considérer les membres d'une fratrie comme ayant un lien de dépendance dans le cas des sociétés agricoles.
- 2.7 Garantir un traitement équitable des cessions des fermes familiales.** Lorsque les actions d'une société sont vendues à une société acheteuse sans lien de dépendance, une société de portefeuille sert généralement de moyen d'acquisition. L'acheteur peut ainsi avoir accès aux sources de revenus de la société acquise, et le vendeur peut se prévaloir d'une exonération des gains en capital sur la vente. Toutefois, lorsqu'il s'agit de membres d'une même famille, le produit est traité comme un dividende, ce qui interdit l'accès à l'exonération des gains en capital. L'article 84.1 de la LIR doit être modifié de façon à faciliter l'accès à l'exonération des gains en capital lors de la cession d'une entreprise agricole aux membres de la famille immédiate, et à ainsi garantir un traitement équitable pour les familles agricoles.

## 3. Services de réglementation qui facilitent la compétitivité à l'échelle mondiale

Les producteurs canadiens sont en butte à l'inertie réglementaire actuelle et aux initiatives qui augmentent les coûts de la conformité réglementaire. Il faut trop de temps pour que les produits novateurs obtiennent une approbation réglementaire, ce qui augmente les coûts pour les petites et moyennes entreprises qui ne peuvent pas se permettre d'attendre des années pour faire approuver par la réglementation une nouvelle technologie. Tandis que les Canadiens réagissent à la tarification du carbone et cherchent des solutions de rechange à intensité carbonique moindre, le secteur agricole est bien placé pour fournir les matières premières de nombreux produits.

Le processus pour obtenir des permis, des licences et une accréditation auprès d'une série de ministères fédéraux mine aussi la croissance, l'efficacité et la rapidité. L'amélioration de l'efficacité des services de réglementation exige une approche pangouvernementale et des investissements adéquats.

---

<sup>5</sup> Statistique Canada (2017). Un portrait des exploitations agricoles au XXI<sup>e</sup> siècle. Accessible à l'adresse suivante : <http://www.statcan.gc.ca/pub/95-640-x/2016001/article/14811-fra.htm>

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> La FCA recommande d'adopter une définition similaire du terme « famille » tel que défini dans le Règlement de l'Ontario 697, au titre de la Loi sur les droits de cession immobilière de l'Ontario.

Les tentatives continues pour mettre en place des droits, comme par l'intermédiaire de l'ébauche de la réglementation associée à la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* et dans le cadre de l'initiative de recouvrement des coûts de l'ACIA ont pour effet d'augmenter les coûts alors que les pressions financières sont déjà à des niveaux sans précédent actuellement. La réduction des coûts de conformité réglementaire est une occasion d'investir dans l'agriculture en tant que secteur stratégique. En tirant parti des nouvelles occasions d'exportation et de la promotion de la croissance de l'emploi, le gouvernement fédéral doit éliminer les obstacles réglementaires qui continuent de miner les investissements.

## Recommandations

- 3.1 Investir dans les ministères et organismes responsables de la réglementation afin de fournir les services à la même vitesse qu'une entreprise.** Le gouvernement doit faire les investissements internes nécessaires en matière de dotation et rationaliser l'administration afin de soutenir une prestation de service rapide, sans heurts et par voie électronique (lorsque cela est possible) à l'échelle des ministères. Cette prestation de service doit être assortie de normes de service transparentes et appliquées de manière stricte.
- 3.2 Éliminer les obstacles réglementaires à l'innovation, aux technologies propres et aux investissements grâce à des efforts coordonnés.** Le processus visant à cerner les obstacles réglementaires doit être entrepris à l'échelle des chaînes de valeurs, et doit être suivi par la prise de mesures visant à moderniser et rationaliser la réglementation de façon à stimuler des investissements dans les secteurs canadiens des technologies propres, de la biotechnologie et de l'agriculture. La *Politique alimentaire pour le Canada* est une occasion pour de multiples ministères d'analyser les coûts cumulatifs des diverses initiatives réglementaires à l'échelle du gouvernement fédéral.

## 4. Collectivités rurales dynamiques

La production agricole à elle seule est réalisée dans près de 200 000 petites et moyennes entreprises qui sont actives dans des collectivités rurales et qui emploient un Canadien sur huit.

Un secteur agricole prospère exige des politiques qui reconnaissent le contexte opérationnel international et national de l'industrie.

Par exemple, la stagnation des populations rurales crée des défis pour les industries en zone éloignée et rurale comme l'agriculture, qui doivent trouver une main-d'œuvre suffisante. L'agriculture primaire continue d'être confrontée à des pénuries de main-d'œuvre. En effet, il y a actuellement environ 60 000 postes vacants, et on s'attend à ce que ce nombre double d'ici 2025<sup>8</sup>. Ces pénuries constituent une importante contrainte, tout en représentant des occasions d'emploi en milieu rural et de croissance économique en zone rurale.

En veillant à mettre en place des politiques qui permettent de relever les défis liés à la vigueur des collectivités rurales, on peut bénéficier d'un fort potentiel de croissance du secteur agricole canadien tout en créant d'autres occasions économiques pour des millions de Canadiens en zone rurale.

## Recommandations

- 4.1. Relancer le Secrétariat des politiques rurales.** Selon la FCA, pour tirer parti du potentiel des régions rurales canadiennes, le gouvernement fédéral doit examiner toutes les politiques et lois fédérales afin d'évaluer leurs répercussions potentielles sur les régions rurales canadiennes et y donner suite. Contrairement aux incarnations précédentes du secrétariat, qui relevaient d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, ce secrétariat-là doit relever du Conseil privé afin que l'on puisse s'assurer que tous les ministères et tous les domaines stratégiques prennent en considération la vitalité des régions rurales.
- 4.2. Élaborer une stratégie d'immigration rurale.** La FCA continue de recommander l'adoption du Plan d'action canadien sur la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire<sup>9</sup>, une feuille de route à volets multiples et à long terme visant à éliminer les pénuries de main-d'œuvre chronique dans le domaine de l'agriculture. La

<sup>8</sup> Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (2016). Information sur le marché du travail en agriculture. Accessible à l'adresse suivante : <http://www.cahrc-ccrha.ca/fr/agriLMI.ca>

<sup>9</sup> Groupe de travail sur la main-d'œuvre (2013). Plan d'action canadien sur la main-d'œuvre du secteur agricole et agroalimentaire. Accessible à l'adresse suivante : <http://www.cahrc-ccrha.ca/fr/agriculture-and-agri-food-workforce-action-plan>

capacité du secteur agricole d'attirer et de maintenir en poste de nouveaux Canadiens est une facette clé de cette feuille de route et de la vitalité à long terme des collectivités rurales. Le Canada a besoin d'une stratégie d'immigration rurale pour assurer la souplesse des politiques en matière d'immigration de façon à tenir compte des ensembles de compétences diversifiés et uniques requis par le secteur agricole et d'autres industries en milieu rural. Cette stratégie pourrait être élaborée de concert avec tous les ordres de gouvernement, en faisant participer les organismes d'établissement, des intervenants du milieu agricole et d'autres intervenants.